



អង្គជំនុំជម្រះវិសាមញ្ញក្នុងតុលាការកម្ពុជា

Extraordinary Chambers in the Courts of Cambodia
Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens

**ព្រះរាជាណាចក្រកម្ពុជា
ជាតិ សាសនា ព្រះមហាក្សត្រ**

Kingdom of Cambodia
Nation Religion King

Royaume du Cambodge
Nation Religion Roi

1^{er} juillet 2016

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DE LA SECTION D’APPUI À LA DÉFENSE

La section d’appui à la défense des Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens (« CETC ») a désigné Me Wayne Jordash (Royaume Uni) co-avocat international de Im Chaem dans le dossier n° 004/01.

Me Jordash, dont le cabinet est établi à Londres, est spécialiste des crimes relevant du droit international et d’autres crimes graves. Il est membre du Barreau d’Angleterre et du Pays de Galles depuis 1995 et conseiller de la Reine depuis 2014. L’Ordre des avocats du Royaume du Cambodge l’a autorisé à intervenir comme avocat devant les CETC. Me Jordash a une vaste expérience des procès devant les tribunaux internationaux, ayant représenté des accusés devant le Tribunal pénal international pour l’ex-Yougoslavie, devant le Tribunal pénal international pour le Rwanda et devant le Tribunal spécial pour la Sierra Leone. En 2008 et 2009, il a également travaillé aux CETC pour la Section d’appui à la défense comme consultant juridique. Avant de concentrer ses activités à l’échelon international, Me Jordash avait longuement exercé comme avocat de la défense devant les juridictions pénales britanniques. Alors qu’il menait ses activités de défenseur au pénal, il a fourni à un certain nombre d’États et d’organisations internationales des conseils juridiques sur des questions de droit international relatives aux droits de l’homme, au droit humanitaire et au droit pénal. Il a également beaucoup enseigné et publié dans ces domaines.

Me Jordash travaillera conjointement avec le co-avocat cambodgien de Im Chaem, Me Bit Seanglim, qui a été désigné en décembre 2013. Me Jordash remplacera Me John Jones qui est décédé en avril 2016. Pour procéder à cette désignation, la Section d’appui à la défense a tenu compte des préférences exprimées par Im Chaem et de toutes renonciations à des conflits d’intérêt applicables.